

BULLETIN MENSUEL

..... PUBLIÉ PAR LA

Chambre de Commerce Française

DE MONTREAL

TIRÉ A MILLE EXEMPLAIRES

Prix d'Abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE
10 RUE DE L'HOPITAL,
MONTREAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 hrs
à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de
Commerce Française de Montréal, à MONTREAL, CAN.

10 RUE DE L'HOPITAL

Adresse télégraphique : "GALLIA" Montréal.

AVIS.

Le Commerce français trouvera tout intérêt à se renseigner auprès de notre Chambre de Commerce sur le compte de tout individu de notre place sollicitant des représentations.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie :

Chambre de Commerce Française de Montréal.

10 Rue de L'HOPITAL.

En omettant la désignation Française, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises—comme il est juste—à la
Chambre de Commerce du district de Montreal.

Comptes rendus des séances de la Chambre de Commerce française de Montréal.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1901.

Extrait du procès-verbal de la séance du vingt-un février mil neuf cent un, tenue sous la présidence de Mr. E. Galibert, président.

Mr. le Consul Général de France assiste à la réunion. Sont présents : M M. Jonas, J. Herdt, de Sièyes, Bouesnel, Pony et Monier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier qui contient plusieurs demandes de renseignements, notamment sur les légumes secs et sur les cinématographes et les phonographes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 7 MARS 1901.

Extrait du procès-verbal de la séance du sept mars mil neuf cent un, tenue sous la présidence de Mr. E. Galibert, président.

Mr. le Consul Général de France assiste à la réunion.

Sont présents : M.M. Jonas, Rougier, J. Herdt, Beullac et Monier.

Mr. le Président propose que les compliments de condoléance de la Chambre soient adressés à Mr. de Sièyes à l'occasion de la mort de Mme la Comtesse de Sièyes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier de quinzaine qui contient plusieurs demandes de renseignements, notamment sur les fromages et les bois canadiens.

Mr. Monier donne communication d'une délibération de la chambre de commerce du district au sujet des relations franco canadiennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE NICKEL DU CANADA

Le gouvernement de la province d'Ontario a, nos lecteurs le savent sans doute, puisque nous l'avons signalé dans le temps, prohibé l'exportation du minéral de nickel, extrait du territoire de la province. Cette prohibition avait pour but d'amener des capitalistes à créer au Canada, dans la province d'Ontario, des ateliers d'affinage, tout ce minéral s'en allant précédemment à l'état de matte, aux établissements de la Orford Copper Company à New York.

Le résultat cherché a été atteint en partie ; des fourneaux de réduction ont été construits près des gisements de minéral de cuivre qui renferment le nickel, à Sudbury, province d'Ontario. Ces fourneaux traitent le minéral et le convertissent en un alliage contenant 80 p.c. de nickel.

Mais d'un autre côté, la Orford Copper Company, ne pouvant plus se procurer de minéral canadien, a été obligée de revenir aux mines de la Nouvelle Calédonie, et elle travaille maintenant ce minéral ainsi que celui de la Norvège. Elle a, dit-on, acquis des intérêts dans la mine Higginson, qui aurait été vendue à un syndicat anglo-américain.

Les frais de transport sont, d'ailleurs, un élément très important du coût du minéral de tout genre et surtout du minéral de nickel, où le métal se trouve toujours à très basse teneur. Aussi, le minéral canadien, qu'il fallait transporter par chemin de fer et canaux à New York, coûtait aussi cher à transporter de la mine à l'établissement d'affinage que celui de la Nouvelle Calédonie, et moitié plus cher que celui de la Norvège, ces deux derniers étant transportés par mer.

L'ALCOOL EN CANADA

Le revenu annuel de l'accise a atteint dix millions de dollars ainsi qu'on pourra le constater par les chiffres ci-dessous que nous cueillons dans le rapport du ministre du Revenu de l'Intérieur pour l'exercice clos le 30 juin 1900.

	1887	1898	1899	1900
	\$	\$	\$	\$
Spiritueux.....	4,772,369	3,593,980	4,609,619	4,821,218
Liqueur de Malt.....	6,805	6,851	6,807	7,174
Malt.....	1,032,727	589,896	849,468	910,537
Tabac.....	2,557,011	2,894,285	3,320,168	3,281,640
Cigares.....	190,280	688,798	781,319	825,643
Pétrole.....	42,018	44,648	46,060	5,505
Fabrication en entrepôt.	37,237	32,598	49,572	30,192
Saisies.....	3,363	7,373	10,713	6,071
Autres recettes.....	17,965	21,163	24,192	31,132
Alcool méthylique.....	22,267	36,891	25,049	9,838
Totaux.....	9,182,042	7,916,483	8,722,967	9,931,950

Soit à peu près \$2 par tête de la population totale du Canada.

Les spiritueux, dont la quantité produite dans le cours de l'exercice 1898.99 était de 2,658,557 gallons, ont donné pour le dernier exercice le chiffre de 3,443,965 gallons de preuve, dans la production desquels on a employé les matières suivantes :—

	Livres
Malt.....	3,134,144
Mais.....	33,737,264
Seigle.....	7,590,250
Blé.....	650
Avoine.....	421,618
Orge.....	26,240
Gallons de preuve.	
Il y avait en voie de fabrication le 1er juillet 1899.....	116,486
Il a été fabriqué dans le cours de l'exercice	2,658,557
Il a été rapporté aux distilleries pour redistillation—	
Droit acquitté.....	990
En entrepôt.....	470,315
	471,305
Il est en outre entré dans les distilleries—	
Droit payé.....	2,823
	3,249,171

Voici comment on a disposé de ces spiritueux :—

	Gallons de preuve.
Mis en entrepôt sous le contrôle officiel.....	3,113,001
Hydrate d'amyle.....	11,846
Manquants résultats de la rectification.....	105
Restant en voie de fabrication le 30 juin 1900, suivant inventaire.....	124,219
	3,249,171

LA FORET CANADIENNE

(Du Bulletin de la Chambre de Commerce du District de Montréal.)

La *Labor Gazette* publie dans sa livraison de décembre 1900, une étude très élaborée sur cet élément important de notre richesse nationale. Cette étude, faite au double point de vue du capital et du travail, contient des renseignements et des statistiques qui trouvent tout naturellement leur place dans le *Bulletin de la Chambre de Commerce*.

L'exportation de notre bois a toujours attiré l'attention de nos hommes d'affaires, mais jamais autant peut-être que depuis ces dernières années où les marchés semblent s'ouvrir plus volontiers à l'écoulement des bois de service, tandis que la création d'industries nouvelles recule presque indéfiniment les limites exploitables de nos territoires boisés.

En 1899, l'exportation de notre bois, à l'exclusion du bois de pulpe et des produits de nos manufactures, s'est élevée à \$28,021,599, soit à plus d'un cinquième du montant total de l'exportation qui atteignait, cette même année, la somme de \$138,412,037.

Parlant de l'étendue de notre domaine forestier et de la valeur du bois que l'on peut encore en tirer, M. Robert Bell, du Bureau Géologique, disait dernièrement :

“ Les forêts du Nord Canadien s'étendent sur une largeur moyenne de 700 milles, depuis le Labrador jusqu'à l'Alaska, soit sur une longueur de 3,700 milles. Elles contiennent 95 essences de bois diversement groupées suivant qu'elles se trouvent à l'ouest ou à l'est des Montagnes Rocheuses, dans les territoires ou dans les anciennes provinces de l'Est.”

Le tableau suivant démontre comment se trouve distribué notre domaine forestier sur les divers parties de la Puisseance :

PROVINCES	Aire totale en milles carrés.	Forêts.	% de terres boisées.	Pin blanc et rouge
Ontario.....	219,650	102,118	46.49	38,868
Québec.....	227,500	102,117	51.22	31,468
Nouveau-Brunswick....	28,100	14,766	52.55
Nouvelle Ecosse.....	20,550	6,464	31.45
Ile du Prince Edouard...	2,000	797	39.85
Manitoba.....	64,066	25,626	40.00
Colombie Britannique....	382,300	285,554	74.69
Les Territoires.....	2,371,481	696,452	29.38
Total.....	3,315,647	1,348,798	37.66

Rien ne peut mieux démontrer l'importance supérieure de nos forêts canadiennes à celles des autres pays que le tableau comparatif suivant, emprunté à M. George Johnson, dans son travail intitulé *Forest Wealth of Canada* :

Pays	Forêts aire en acres carrées.	Population 1891.	Acres de forêt par habitant	% de l'aire totale en forêt
Norvège.....	19,288,626	2,001,000	9.64	25
Suède.....	44,480,000	4,802,751	9.30	40
Danemark.....	469,490	2,285,335	1.21	5
Allemagne.....	34,367,650	49,428,470	70	21
Holande.....	561,330	4,621,744	12	7
Belgique.....	1,243,507	6,136,444	20	17
France.....	23,538,936	38,343,182	61	18
Suisse.....	2,059,000	2,950,000	70	20
Espagne.....	16,348,322	17,290,000	95	13
Italie.....	10,250,000	30,350,000	34	14
Autriche-Hongrie..	42,950,130	41,358,886	1.04	30
Roumanie.....	2,51,000	5,500,000	41	15
Etats-Unis.....	450,000,000	64,000,006	7.03	25
Royaume Uni.....	2,695,000	37,795,000	07	4
Canada.....	799,000,000	4,833,240	163.	38
Russie d'Europe....	387,600,000	97,600,000	3.97	38

Ces chiffres sont particulièrement intéressants en ce moment où le commerce de bois passe par une des périodes les plus prospères, tant pour la quantité vendue que pour les hauts prix obtenus sur les marchés.

Les rapports du Ministère du Commerce sur l'exploitation de nos bois, sont loin de représenter le montant total du bois coupé sur nos territoires; ils fournissent cependant des données suffisantes pour indiquer la condition exacte du marché, les prix courants et les divers points d'exportation.

Nous relevons du rapport pour 1897, — le dernier qui ait encore été publié, le montant que chaque province a exporté, cette même année, donnant sur une vente totale de \$32,809,461,00 les chiffres suivants ;

Ontario.....	\$10,602,364
Québec.....	12,276,082
Nouvelle-Ecosse.....	2,781,356
Nouveau Brunswick.....	6,599,697
Manitoba.....	10,719
Ile du Prince Edouard.....	5,693
Territoires.....	4,216
Colombie Britannique.....	766,202

(A continuer)

COMMERCE FRANCO-CANADIEN.

Les tableaux du Commerce et de la Navigation pour l'année 1899-1900, viennent d'être publiés par le gouvernement canadien. Nous y relevons les chiffres suivants du commerce total, importations et exportations, entre le Canada et la France, depuis six ans; c'est-à-dire en commençant à l'année qui a précédé la mise en vigueur du traité de commerce :

1895.....	\$ 2,920,456
1896.....	3,392,482
1897.....	3,292,047
1898.....	5,000,613
1899.....	5,447,017
1900.....	5,743,272

La progression est constante, quoi qu'elle ne soit pas de même importance proportionnelle chaque année. Après cinq ans du régime du traité de commerce, les échanges entre les deux pays ont doublé d'importance: de \$2,920,000 à \$5,743,000 soit de 14,600,000 francs à 28,715,000 francs. Il va sans dire que nous ne donnons à ces chiffres qu'une valeur comparative; car les travaux de notre chambre ont établi au delà de toute discussion, qu'ils sont inexacts, en ce qu'ils ne comprennent pas une grande quantité de marchandise française expédiée de ports anglais, belges ou allemands, non plus qu'une quantité considérable de produits canadiens expédiés en France par voie d'Angleterre, de Belgique ou des Etats Unis.

Mais, faute de mieux, nous prenons ces chiffres et nous y trouvons que le commerce franco-canadien a doublé, depuis l'existence d'une convention commerciale entre les deux pays.

Cette augmentation ne s'est pas produite, en proportions égales pour les importations et les exportations, ces dernières ayant augmenté beaucoup plus rapidement que les premières, comme on peut le voir par le tableau suivant :

Année	Importations (entrées pour la consommation)	Exportations
1895	\$ 2,585,176	\$ 335,282
1896	2,810,942	581,540
1897	2,601,351	690,696
1898	3,975,351	1,025,262
1899	3,889,295	1,557,722
1900	4,368,502	1,374,770

Les importations de France au Canada ont augmenté dans cet espace de temps de 65 p. c. : les exportations du Canada en France ont augmenté, jusqu'en 1899, de 500 pour cent. Dans la dernière année, 1900, il y a eu un léger recul qui, nous en sommes convaincus, sera amplement compensé en 1901. De 1895 à 1900, il y a une augmentation nette dans les exportations de 400 p. c.

L'ensemble du commerce accuse une augmentation nette de \$296,265, disons \$300,000 en 1900, comparative-ment à 1899 ; les importations prises séparément ont une augmentation de \$479,307, tandis que les exportations souffrent une diminution de \$182,952

Il nous a paru intéressant de rechercher d'abord sur quoi porte cette diminution. A cet effet nous avons relevé dans les Tableaux du Commerce les différents articles exportés en France en 1899 et en 1901 ; voici les chiffres de ce relevé, qui ne comprennent que le commerce spécial :

<i>Produits de la mine</i>		1899	1900
Charbon	\$		\$ 2,288
Quartz aurifère		5	
Autres minéraux			1,100
<i>Produits des pêcheries</i>			
Poisson de mer en saumure (autre que le hareng et la morue)		105	103
Homards en boîtes		561,575	517,973
Saumon frais			4,879
Saumon en boîtes			2,975
Autres articles provenant du poisson			257
<i>Produits de la forêt</i>			
Potasses et Perlasse			300
Bois : tilleul		1,414	189
Madriers de pin			270
Madriers d'épinette, etc.		354,533	150,243
Madriers d'épinette, bouts		10,871	2,993
Planches et planchettes		24,445	6,290
Bardeaux			35
Colombages		3,088	
Douelles			842
Autres bois débités		232	28
Bois équarri, merisier			888
Bois équarri, orme			2,023
Bois équarri, pin blanc			873
Autres articles provenant de la forêt			1,000

<i>Animaux et leurs produits</i>		
Fourrures préparées	383	9,972
Fourrures brutes	2,974	
Jambons		868
Viandes en boîtes		240
Suif	175	
Laine brute	230	85
Autres articles de provenance animale		6

<i>Produits agricoles</i>		
Fruits: pommes sèches		16,186
" fraîches		29
Fruits en conserve		5,492
Autres fruits	8,686	6,591
Grains: orge	30	
Haricots	131,874	172,140
Sarrasin	350	
Pois ronds	24,961	34,758
Blé	104,686	105,357
Farines de blé		1,575
Sucre d'érable	1	2
Graine de trèfle	8,109	
Graine de foin	400	360
Légumes en conserve		1,520
Autres produits agricoles	3,256	3,239

<i>Produits manufacturés</i>		
Instruments aratoires	253,961	208,584
Livres, brochures, cartes, etc.	475	4,217
Voitures		445
Voitures, parties de		90
Biccles	7,213	2,627
Bicycles, parties de	889	155
Habilllements confectionnés		939
Cotonnades	2	250
Produits chimiques		463
Verre et verrerie		231
Chapellerie		83
Effets de ménage	400	1,000
Articles en caoutchouc	333	477

<i>Fontes, fers et acier</i>		
Poeles		218
Pièces de fonte	2,644	25
Machines diverses	5,740	9,208
Machines à coudre	601	657
Quincaillerie		452
Aciers et articles en acier		634
Autres articles métalliques	163	

<i>Divers</i>		
Cuir à semelle et empeigne		462
Chaussures en cuir		660
Autres articles en cuir		575
Whiskey		1,521
Orgues		450
Pianos		5,875
Autres instruments de musique		1,765
Photographies		190
Navires		6,000

Granit, marbre, etc.....	55	
Tabac.....	552	2,097
Papiers peints.....		93
Meubles de ménage.....	1,446	2,070
Pâte de bois.....		25,066
Autres articles de bois.....	3,857	825
Tissus de laine.....	33	
Autres articles de laine.....	1,592	27,301
Articles divers non classés.....	362	12,582

D'après le tableau qui précède, on constate que la diminution porte principalement sur les articles suivants : Homards en boîtes, bois en madriers, planches et planchettes et instruments aratoires. Par contre, il y a augmentation marquée dans les légumes secs : haricots et pois ronds, et la pâte de bois.

Si cette diminution se fût produite simultanément avec l'exploitation d'une ligne régulière directe de navigation entre les deux pays, il y aurait lieu de se demander s'il y a corrélation entre les deux événements. Nous n'en croyons rien, parceque, d'abord, le service de la ligne directe n'a eu lieu que pendant les deux derniers mois de l'année 1899-1900, et ensuite parceque la création de cette ligne a eu pour but et doit avoir pour effet l'accroissement des exportations canadiennes, en fournissant à ces exportations le moyen d'éviter la surtaxe d'entrepôt.

Il faut remarquer que les articles dont l'exportation a diminué ont été très chers, l'année dernière, ce qui a pu avoir pour effet d'en restreindre la demande à l'étranger, d'autant plus que les frets avaient aussi considérablement haussé.

Mais en dehors de ces trois articles ; homards, bois, instruments aratoires, presque tous les autres produits exportés en France accusent une augmentation. Il est vrai que, à part les légumes secs et la pâte à papier, ce ne sont encore que de très petites quantités qu'on en exporte en France, mais il n'en est pas moins encourageant de constater qu'il y a augmentation.

Sans tenir compte de certaines expéditions qui nous paraissent avoir pour seule raison d'être l'exposition de Paris, on trouve un certain nombre de produits nouveaux que l'on a essayé d'introduire en 1900 sur le marché français. On nous permettra de signaler dans cette catégorie des articles de grande production au Canada, comme le saumon frais et en conserves ; les pommes sèches ; les fruits en conserve, etc.

Voilà deux années de suite que le Canada exporte en France pour \$105,000 de blé, ce qui doit représenter environ 45,000 quintaux métriques. Nous avons déjà noté le fait que c'est du blé appelé "goose wheat" traduction littérale, blé de l'oie, que l'on exporte ainsi en France pour la vermicellerie. Ce blé que l'on ne trouve que dans la province d'Ontario, était autre fois considéré comme d'une valeur très inférieure ; il est aujourd'hui plus estimé depuis que l'on a constaté ses qualités spéciales pour

l'industrie des pâtes alimentaires ; mais il reste encore coté de 40 à 50 centimes par 100 kilos de moins que le blé régulier,

Les exportations totales du Canada en 1900 ont dépassé de \$33,000,000 en y comprenant le transit et de \$32,000,000 en commerce spécial, celle de l'exercice précédent. Voici du reste les chiffres donnés pour les six dernières années :

Années	Commerce spécial.	Commerce général.
1895.....	\$103,085,012	\$113,638,803
1896.....	109,915,337	121,013,852
1897.....	123,959,828	137,950,253
1898.....	145,594,385	164,152,183
1899.....	138,462,037	158,896,905
1900.....	170,64,369	191,894,723

La population du Canada en 1900, d'après les calculs du statisticien du gouvernement, était de 5,370,800 habitants ; les exportations représenteraient donc pour cette année une somme de \$31.75 ou, approximativement, 165 francs par tête.

Les importations au Canada en 1900 ont atteint le chiffre de \$189,623,506, ce qui donne, sur la même base de population, \$35.28. soit, approximativement, 182 francs par tête.

LA CONVENTION COMMERCIALE FRANCO-CANADIENNE

En droiture

Le Conseil de la Chambre de Commerce du District de Montréal s'est occupé de la Convention Commerciale franco-canadienne, à ses deux dernières séances. Un projet de délibération a été présenté, discuté et adopté après quelques modifications, dont l'objet était évidemment de donner un coup d'épaule à la ligne de navigation franco-canadienne, avec, en outre, le désir d'affirmer l'indépendance du marché canadien de celui des Etats-Unis et engager les négociants français à traiter directement avec le Canada, au lieu de le considérer comme une succursale de New-York.

Voici le texte définitif qu'a pris la délibération.

"Attendu que, grâce au traité de commerce entre le Canada et la France, ratifié par acte du parlement canadien, 57 Victoria, chap. 2, mis en vigueur par proclamation le 14 octobre 1895 ; et avec l'aide de la ligne directe inaugurée l'année dernière entre le Canada et la France, par la Compagnie franco canadienne de Navigation à Vapeur, le commerce direct entre le Canada et la France a considérablement augmenté, comme le démontrent les chiffres suivants tirés des tableaux du commerce et de la navigation :

Années	Importations	Exportations
1895.....	\$2,585,174	\$335,282
1896.....	2,810,942	581,540
1897.....	2,601,351	690,696
1898.....	2,975,351	1,025,262
1899.....	3,889,295	1,557,722
Augmentation	50 p. c.	500 p. c.

“Que l'article III du traité, énumérant les articles originaires du Canada qui seront admis au bénéfice du tarif minimum de France, spécifie que ces articles devront être “importés directement de ce pays”, tandis que l'article I du même traité n'impose pas cette condition aux articles d'origine française admis à un droit réduit à l'entrée en Canada ;

“Que cette omission qui permet l'importation en Canada, soit par la voie des Etats-Unis, soit par la voie d'autres pays d'Europe, Belgique, Angleterre, etc., est préjudiciable tant au commerce canadien d'importation qu'à la ligne directe à laquelle on enlève ainsi du trafic ainsi qu'au gouvernement canadien qui subventionne cette ligne et qui, en outre, perd la différence des droits ;

“Que le commerce canadien d'importation en souffre, parce que cette omission permet aux importateurs de New-York, de sacrifier au Canada des marchandises importées en excès des besoins des Etats-Unis, contre les importations régulières des négociants canadiens ;

“Que si les importations françaises étaient soumises à cette obligation de l'importation directe, il y aurait plus de fret de sortie pour les lignes de navigation directe, entre autres pour la ligne de la Compagnie franco-canadienne de Navigation à Vapeur, qui pourraient en conséquence faire un service plus fréquent entre les deux pays.

“Que les exportations du Canada étant beaucoup plus encombrantes que celles de France, notre commerce est très intéressé à avoir à sa disposition le plus de tonnage possible.

“En conséquence il est :

“Résolu que le conseil de la Chambre de Commerce du District de Montréal prie le gouvernement du Canada, soit de demander la modification du traité Franco-Canadien, soit d'adopter d'autres mesures de manière que la condition de l'expédition directe soit aussi applicable aux produits français importés au Canada sous le régime du tarif réduit ; ou, tout au moins, qu'on n'admette à la faveur de ce régime que les marchandises importées sur connaissement direct pour le Canada.

“Que copie de cette résolution soit adressée au Premier Ministre et au Ministre du Commerce à Ottawa.”

Comme nous le faisons remarquer plus haut, il faut bien se garder de voir dans cette délibération le désir de restreindre le commerce avec la France ; nous savons, au contraire, que le sentiment unanime de la Chambre de

Commerce du District de Montréal est en faveur d'une plus grande expansion des relations commerciales entre les deux pays : mais on voudrait que les négociants français traitassent directement avec le Canada, au lieu de ne considérer le marché canadien que comme bon, tout au plus à écouler les excédants invendus des exportations aux Etats-Unis.

Ce serait, toutefois, une modification assez importante aux termes de la convention, et une restriction sensible aux avantages qu'il accorde à la France et, malgré tout son désir d'être utile à la Compagnie de Navigation franco-canadienne, notre compagnie ne croit pas pouvoir recommander au gouvernement français d'y faire droit, du moins quand à l'obligation de l'importation en droiture.

D'un autre côté, le commerce serait en droit de craindre l'abus du monopole que cette condition accorderait virtuellement à une ligne directe qui, n'ayant pas à craindre de concurrence, pourrait augmenter ses taux de frets de presque toute la différence entre le droit intégral du tarif général canadien et le droit réduit stipulé dans le traité.

Il y aurait cependant un avantage à relever, pour mettre sous les yeux de nos lecteurs tous les éléments de la discussion. D'après le traité, les pruneaux français sont admis à un droit réduit : $\frac{2}{3}$ de cent au lieu de 1 cent par livre. Et, en vertu des traités avec l'Angleterre accordant à d'autres pays le traitement de la nation la plus favorisée, le Canada est obligé d'admettre au même droit réduit les pruneaux de Bosnie qui concurrencent les nôtres. Or, ces pruneaux ne pourraient être importés en droiture et seraient par cela même exclus du bénéfice du tarif réduit. Il est vrai que nos pruneaux resteraient en face des pruneaux de Californie, qui achèvent de les supplanter sur le marché canadien,

Quand à l'alternative de l'expédition sur connaissement direct, elle serait peut être plus acceptable, et l'on pourrait invoquer des précédents en sa faveur. Lorsque la France fut admise, avec d'autres pays, au bénéfice du tarif préférentiel, en 1897-98, cette condition du connaissement direct était impérative ; le gouvernement canadien resterait par conséquent dans les traditions de sa politique fiscale en demandant la modification du traité dans ce sens.

La Chambre de Commerce Française ne se croit pas appelée pour le moment à donner son avis sur la réponse à donner à des ouvertures dans cette direction, s'il s'en produit, ni sur la nature de la compensation à demander le cas échéant.

Une mission commerciale en France

En même temps qu'il s'occupait des importations de France, le conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal a voulu recommander l'envoi en France d'une mission spéciale pour faire mieux connaître aux importateurs français les produits que le Canada peut exporter.

A plusieurs reprises depuis la conclusion du traité, ce même conseil, parlant au nom du commerce canadien, a demandé aux différents gouvernements qui se sont succédés à Ottawa, l'envoi d'une telle mission. En 1896, ses instances avaient obtenu un commencement de succès; le gouvernement avait consenti, et avait fait inscrire au budget le crédit nécessaire à l'envoi d'une délégation composée de deux membres et d'un secrétaire. Mais le budget ne put être voté, les élections survinrent en juin et le gouvernement fut renversé.

Il revient aujourd'hui à la charge, se référant aux conditions plus favorables créées par la ligne directe de navigation entre le Canada et la France.

Il va sans dire que notre compagnie serait heureuse de voir exaucé le vœu émis par la Chambre canadienne et se ferait un devoir d'aider dans la mesure de ses moyens au succès de cette mission.

Voici le texte de la délibération en question :

"Attendu que, à la suite de la dénonciation du traité de commerce entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, ce dernier pays, tout en continuant aux produits anglais le traitement de la nation la plus favorisée, a imposé aux produits canadiens son tarif maximum, ce qui a pratiquement fermé les marchés allemands aux importations du Canada ;

"Que l'an dernier, une ligne directe de navigation a été inaugurée entre le Canada et la France, et subventionnée au montant de \$50,000 par an ;

"Que cette ligne directe ouvre les marchés français à un nombre considérable de produits canadiens qui en étaient exclus auparavant par la "surtaxe d'entrepôt" pesant sur toutes les importations qui n'entrent pas en France directement du pays d'origine.

"Que, dans l'opinion de cette Chambre, il serait désirable pour faciliter le placement de nos produits sur le marché français, pour compenser ainsi la perte du marché allemand et pour assurer au Canada tout le bénéfice qu'il peut retirer de la subvention accordée à la ligne franco-canadienne, d'envoyer en France, une commission commerciale compétente qui serait chargée d'étudier le marché français, de placer nos produits sous les yeux des importateurs et de promouvoir généralement le commerce entre les deux pays et de faire rapport.

"En conséquence, il est résolu que le Conseil de la Chambre de Commerce recommande au gouvernement la nomination d'une commission ou d'un commissaire spécial chargé d'exécuter en France l'idée émise ci-dessus.

"Et qu'une copie de cette résolution soit transmise au Premier Ministre et au Ministre du Commerce à Ottawa".

Opinions de la Presse

(Du Journal)

Nous félicitons la Chambre de Commerce de son projet

d'amendement au traité franco-canadien. Ce traité a été consenti de part et d'autre dans l'intention louable d'activer le commerce entre les deux pays et c'est poursuivre le but originaire que de chercher à le rendre plus efficace en arrêtant tout de suite les roueries des entremetteurs étrangers qui peuvent en compromettre l'expansion.

On a dit dans le temps que ce traité, en partie l'œuvre de sir Charles Tupper, ne servirait en rien les intérêts canadiens; l'expérience a démontré le contraire. Malgré les désavantages signalés par la Chambre de Commerce, l'échange de produits entre les deux pays progresse considérablement; favorisons-le davantage en faisant disparaître toutes les entraves à son succès.

La Chambre de Commerce n'a pas cru devoir s'arrêter à l'objection de M. Perreault que l'amendement soumis aux communes par M. Logan réglerait la difficulté plus vite qu'un amendement au traité et nous croyons qu'elle a eu raison. L'amendement Logan couvre-t-il bien le cas actuel? Nous en doutons. Dans la pensée de M. Logan, telle qu'ébauchée par son avis de motion, il ne paraît s'agir que du tarif préférentiel accordé à l'Angleterre. Il vaut mieux croyons-nous, aborder la question carrément.

L'inauguration du service direct entre la France et le Canada était la conséquence nécessaire du traité franco-canadien. Il a bien commencé, donnons-lui la chance de continuer encore mieux.

C'est une excellente idée aussi que celle d'un commissaire canadien dont la tâche serait de populariser en France le commerce avec le Canada. On demande une commission. Une commission serait peut-être dispendieuse et plutôt embarrassante qu'utile. Nous préférons un seul commissaire compétent qui serait convaincu de l'importance de sa tâche et qui l'entreprendrait en chassant de lui l'idée d'en faire une sinécure.

Ce principe est excellent, et nous en sommes, puisque c'est l'extension de la politique conservatrice adoptée il y a plusieurs années déjà pour d'autres pays.

(De La Presse)

La Chambre de Commerce du district de Montréal a adopté, comme nous le disions hier, la résolution suivante :

"Résolu, que le conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal prie le gouvernement du Canada, lorsque l'occasion s'en présentera, de demander la modification du traité franco-canadien, de manière à ce que la condition de l'importation directe soit aussi applicable aux produits français importés au Canada.

"Que copie de cette résolution soit transmise au gouvernement."

Cette résolution ne peut avoir aucun résultat pratique : le traité français étant étendu à tous les pays jouissant, en vertu de traités de commerce avec la Grande Bretagne, de la clause de la nation la plus favorisée.

C'est en vertu de cette clause que, sans mentionner la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, etc., etc., ont bénéficié des avantages accordés à la France par le traité de commerce franco-canadien.

Il a, en effet, été importé pendant l'exercice de 1899-1900, \$573,036 de marchandises bénéficiant du traité français et dont la provenance était comme suit :

	France.	Autres pays.
Noix et amandes.....	\$94,193	\$94,987
Prunes.....	8,235	16,939
Savon de Marseille.....	28,534	1,288
Vins non mousseux.....	87,491	42,117
Vins mousseux.....	181,024	18,228
Total.....	\$399,477	\$173,550

On voit que 30 p. c. de la totalité des marchandises bénéficiant du traité français proviennent de pays autres que la France.

Notre politique douanière, la position faite au Canada par les traités de commerce de la Grande-Bretagne, rendent impossible l'application du principe de l'importation en droiture aux produits portés au traité franco-canadien.

En supposant même que cette application fût possible, elle ne serait certainement pas acceptée, telle que formulée par la Chambre de Commerce, par le gouvernement français.

En demandant que l'obligation de l'importation en droiture soit imposée aux produits français pour leur permettre de jouir des avantages du traité, la Chambre de Commerce, sans le vouloir, tend à créer un traitement de faveur au profit des produits similaires importés des autres pays, produits qui pourraient être importés par n'importe quelle voie.

Si même on pouvait résoudre la difficulté du transit par les ports d'Europe, il resterait encore celle du transit et de l'entrepôt par et dans les ports des Etats-Unis, questions que le gouvernement fédéral se gardera bien de soulever.

Le traité franco-canadien que "La Presse" seule, ou à peu près, a défendu de 1894 à 1896, a produit les résultats que nous avons indiqués.

Il est éminemment favorable au Canada, comme le prouvent les chiffres donnés par la Chambre de Commerce : les exportations de produits canadiens, en France, ayant augmenté de 500 p. c. en cinq ans, de 1895 à 1899, alors que les exportations de produits français au Canada, n'ont, pendant la même période de temps, augmenté que de 50 p. c.

Cette première tentative, ce premier essai, a donc été des plus heureux ; mais il y a mieux encore à faire, la France important pour des centaines de millions de produits que le Canada est susceptible de lui envoyer.

La clause préférentielle en faveur de la Grande-Bretagne qui, au premier abord, semble devoir empêcher toute amélioration, toute extension du traité franco-canadien, pourrait au contraire contribuer à l'amélioration mutuelle des

relations commerciales franco-canadiennes. Il suffirait, en effet, d'accorder en totalité ou en partie le tarif préférentiel à la France, en échange de l'application totale ou partielle du tarif minimum français aux produits canadiens.

Malheureusement les traités de commerce de la Grande-Bretagne liant le Canada ajournent forcément une semblable combinaison au temps où le Canada sera parfaitement libre d'établir ses relations commerciales.

Le traité franco-canadien peut cependant être révisé et augmenté pour le plus grand bien des deux pays. Le temps et l'occasion ne seront jamais plus propices.

La multiplication des trusts aux Etats-Unis, leur concentration en quelques mains, éveillant dès maintenant la méfiance et la crainte des nations européennes, les conduira, dans un délai plus rapproché qu'on ne le pense, à une coalition douanière contre les Etats-Unis, coalition dans laquelle nos intérêts nous forceront d'entrer.

Après l'Angleterre c'est la France qui nous offre le plus grand champ d'exploitation ; c'est chez elle également que nos produits sont les mieux connus grâce à la dernière exposition.

Cette connaissance n'est, hélas ! que superficielle. On connaît ce que nous produisons, on sait moins dans quelles conditions, à quels prix nous pouvons livrer nos produits.

C'est pour faire connaître aux importateurs français ces conditions de vente, de livraison, de prix que la Chambre de Commerce du district de Montréal demande au gouvernement fédéral "d'envoyer en France, une commission commerciale compétente qui serait chargée d'étudier le le marché français, de placer nos produits sous les yeux des importateurs et de promouvoir généralement le commerce entre les deux pays et de faire rapport."

L'idée est bonne, pratique et féconde en bons résultats.

Il est à souhaiter que le gouvernement fédéral l'accueille favorablement et la réalise aussi prochainement que possible.

Le gouvernement fédéral a réduit de moitié l'impôt que devait payer tout l'or produit par les mines du Yukon canadien. Cet impôt qui était de 10 p. c. est réduit à 5 p. c. du produit brut. L'annonce officielle de cette réduction a été faite par M. Fielding, ministre des Finances, le 11 courant, dans son discours budgétaire.

D'importantes réductions viennent d'être décidées dans les droits de quaiage perçus sur les marchandises employant les quais du port de Montréal. Sur l'amidon, le malt, la pâte de bois sèche, les farines, le sucre de glucose, le sirop de glucose, le saindoux, l'huile de lard, les tourteaux de graine de lin, les viandes, et le suif, les droits qui étaient de 12 cents per tonne sont réduits à six cents. Le droit sur les grains a été réduit de 6 cents à 4 cents par tonne.

Revue Commerciale

Montréal, 15 Mars, 1901.

Nos lecteurs savent, sans doute que la province de Manitoba avait adopté, l'année dernière, une loi prohibant, à partir d'une certaine date, le commerce des boissons spiritueuses et fermentées sur son territoire. Un procès vient de se dérouler à ce sujet devant les tribunaux de Winnipeg, et la Cour Suprême de Manitoba vient de décider que la loi en question est *ultra vires* de la législature provinciale, c'est-à-dire, pour parler français, hors de la compétence du parlement provincial, vu que tout ce qui se rapporte à la réglementation du commerce est du ressort du parlement fédéral. C'est un rude coup pour le parti prohibitionniste qui, n'ayant pu entraîner le gouvernement fédéral à sa suite dans sa campagne de fanatisme, s'était rabattu sur les gouvernements provinciaux. Il ne se compte pas encore battu et va porter sa cause devant le tribunal de suprême juridiction, le Conseil Privé de sa Majesté, à Londres. Mais comme cet appel n'est pas suspensif, il s'ensuit que la loi de prohibition ne pourra être mise en vigueur qu'après une décision du Conseil Privé, si cette décision casse l'arrêt de la Cour suprême de Manitoba.

Le ministre des Finances, l'honorable M. Fielding, vient de prononcer son discours budgétaire et il a annoncé qu'il ne proposerait cette année, aucun changement au tarif des douanes, sauf sur un point, lequel point peut être intéressant pour l'industrie française. A partir du 1er juillet prochain on pourra importer au Canada, franc de droit, tout l'outillage destiné à l'établissement de sucreries de betteraves. C'est l'industrie française qui avait fourni les machines et l'outillage de la sucrerie de Berthier, de douloureuse mémoire. L'insuccès des diverses tentatives d'implantation de l'industrie betteravière dans la province de Québec, n'a point empêché les canadiens-anglais d'Ontario de songer à renouveler chez eux des essais qui, s'ils ont échoué dans Québec, ont au contraire parfaitement réussi dans l'ouest des Etats-Unis. On a demandé au gouvernement fédéral une prime pour le sucre fabriqué au Canada. Le gouvernement n'a pas cru devoir accorder cette demande et, le plus qu'il a cru pouvoir faire, c'est de permettre l'importation en franchise des machines nécessaires à cette industrie. Seulement, nous devons prévenir nos amis de France que ce n'est pas probablement à eux que l'on a songé. Les Etats-Unis sont plus près; ils construisent aussi ces machines et pourront peut être les faire à des prix impraticables pour nos industriels.

Comme, en ces temps de cherté du fer, le Canada est devenu un des fournisseurs de la France, à laquelle il a expédié une certaine quantité de fonte au charbon de

bois (des forges Radnor, sur le St. Maurice, province de Québec), il sera peut être intéressant pour quelques-uns de nos lecteurs d'apprendre la création au Canada, d'une très grosse entreprise de métallurgie; hauts fourneaux pour la fonte au coke, aciérie, peut être aussi atelier de construction de navires en acier. Les ateliers de la compagnie, qui prend le nom de "Dominion Iron and Steel Company" (Compagnie de Fer et d'Acier du Dominion) sont situés à Sydney, Cap Breton, province de la Nouvelle Ecosse, sur un port de mer, à proximité d'immenses charbonnages, et de gisements considérables de minerai de fer. La compagnie fait elle même son coke et en vend les sous produits. Pour le moment, sans doute pour se garder des réserves de minerai, elle prend son minerai à Terre-neuve, d'où elle le transporte par mer jusqu'à ses fourneaux. En un mot, elle est constituée dans des conditions économiques telles qu'elle compte pouvoir produire le fer et l'acier à meilleur marché que la fameuse United-States Steel Corporation, que vient de fusionner tous les établissements métallurgiques des Etats-Unis.

Le capital de la compagnie canadienne est nominale-ment de \$28,000,000, soit approximativement 140,000,000 de francs, dont 75,000,000 d'actions ordinaires, 25,000,000 d'actions privilégiées à dividende garanti de 7 p.c. et 40,000,000 d'obligations à 5 p.c. Dans le prospectus qui publient les journaux, le directeur des travaux déclare que, une fois tout l'outillage et la main d'œuvre en fonctionnement régulier, il pourra produire la fonte au prix courant de \$5 50 la tonne. La capacité de production serait de 400,000 tonnes de fer et d'acier par année. Il est probable que, une fois en pleine exploitation, la production de cette compagnie sera un élément avec lequel il faudra compter sur les marchés sidérurgiques.

Au Canada, comme en Europe, d'ailleurs, l'hiver est cette année exceptionnellement long et rigoureux. Nous avons encore, à la date de cette revue, une température tout à fait hivernale; et la neige qui s'est amoncelée depuis le mois de novembre n'a pas encore commencé à fondre. Aussi le commerce du printemps n'est pas encore commencé, et comme les affaires ont été tranquilles dans toutes les branches, depuis les fêtes de Noël, on a hâte de voir la saison printannière de plus près. En somme, toute-fois, il n'y a pas trop à se plaindre et la période des faillites vient de s'achever sans laisser après elle trop de sinistres.

Grains et Légumes secs — Il se fait de temps à autre quelques affaires d'exportations en blé d'Ontario, que l'on cote de 64½ à 65 cents le minot, dans l'ouest d'Ontario, ce qui le mettrait, pour livraison immédiate, à 75 cents le minot, soit 14 frs 25 les 100 kilos, livré franco-bord à St-John's ou Portland. L'avoine blanche No. 2, reste cotée comme le mois dernier 28 cents, à l'ouest de Toronto, l'équivalent de 32 cents sous voiles, ou 10 frs 72 les 100 kilos.

Les pois secs No 2, se vendraient franco-bord 13 fr 70 les 100 kilos et les pois secs No 1 aux environs de 14 fr 25 à 14 fr 50 les 100 kilos, en même position. Pour les haricots blancs *pea beans* les prix n'ont pas varié; ils sont de \$1.50 à \$1.75 le minot de 60 livres, sur place.

Les stocks de sarrasin sont peu importants. Il y a cependant encore quelques réserves en culture et l'on donne comme cote qui pourrait les impressionner 55 cents sur place, 60 cents sous voiles par minot de 48 livres c'est-à-dire 14 fr 25 les 100 kilos.

Farines et Issues.—La fermeté du blé sur tous les marchés depuis quelques semaines a produit une fermeté correspondante dans le marché des farines. Certaines farines de premier ordre se vendent, disent les meuniers au-dessous du prix correspondant au prix du blé dont elles sont faites, et il est fort probable qu'il y aura une hausse sur ces farines avant la prochaine saison. Il ne paraît y avoir aucune perspective que le marché canadien pour les farines descende à un niveau qui en permettrait l'exportation.

Les issues sont actuellement très chères; l'élevage a épuisé ses provisions faites en vue d'un hiver plus court et le son est en grande demande, on cote le son de Manitoba, pressé en sacs de 100 livres \$18 la tonne de 2000 livres. Mais il y a des saisons, c'est généralement l'été, où l'on peut se procurer cet article à des prix beaucoup plus doux on l'a vu à \$10 la tonne, c'est-à-dire 55 francs les 1000 kilos. Or, nous avons sous les yeux un numéro récent du *Bulletin des Halles* qui cote sur la sous place de Paris depuis 120 fr jusqu'à 142 fr 50 les 1000 kilos. N'y aurait-il pas quelque chose à faire sur cet article?

Bois de Construction.—Nos exportateurs paraissent avoir beaucoup de peine à faire des contrats pour livraison cet été à des prix égaux à ceux de l'année dernière; on nous informe même qu'ils sont obligés de faire des concessions pour certaines dimensions, les acheteurs d'Angleterre profitant de la concurrence des offres de bois du Nord pour faire fléchir les cours du bois du Canada. C'est surtout dans l'épinette en madriers et planches, que la faiblesse se fait sentir; le pain est comparativement plus ferme.

Le marché local est tranquille et prévoit une baisse probable à la prochaine saison. La demande des Etats-Unis ne sera probablement que fort diminuée et les quantités à écouler sur le marché canadien seront plus fortes. On en trouve une indication remarquable dans le fait que les propriétaires de scieries ont, cette année, adressé leurs spécifications à tous les marchands de bois, tandis que, depuis quelques années, ils attendaient tranquillement que les marchands allassent les trouver.

En lots de moins d'un chargement, il n'y a pas de changement notable dans les prix du bois marchand et nous cotons, comme le mois dernier, franco-bord, Montréal.

Madriers.	Par 1000 pieds
3 pouces, Pin No 1.....	\$35.00
3 " " No 2.....	30 00
3 " " No 3.....	25.00
3 pouces, Epinette No 1.....	25.00
3 " " No 2.....	20.00
3 " " No 3.....	16.00
Planch s, toutes dimensions:	
Merisier et Erable, le pied.....	4 cents
Frêne, le pied.....	3½ "
Basswood (tilleul) les 1000 pieds.....	\$20.00
Hêtre, les 1000 pieds.....	25.00

Bois scié et débité pour boîtes:

Pin de 4 à 5 lignes, par 1000 pieds..... \$12.00

Foin pressé.—Le marché des Etats-Unis est dans une excellente situation pour les exportateurs canadiens.

Les principaux marchés: New-York, Brooklyn et Boston cotent le foin pressé de choix (fancy) \$19.00 la tonne et le bon No 1. \$18 00. A ces prix, le foin No 1 vaut au Canada, sur wagon, en bonne situation de \$10.00 à \$10.50 la tonne. Les commerçants du pays se font une concurrence acharnée pour acheter et forcent souvent la note pour enlever un lot à un concurrent. On paie assez couramment dans les conditions ci-dessus, de \$9.50 à \$10.00 aux cultivateurs, et de \$8.50 à \$9.00 pour le No. 2. Sur le marché de Montréal, le foin pressé No 1 se vend de \$10.50 à \$11.00. Il y a encore une quantité considérable de foin en culture, mais la quantité de foin No 1 dans ces stocks est assez restreinte.

Peaux vertes.—La peau de bœuf et vache en poil est tranquille, les tanneurs ne sont pas des acheteurs empressés; mais comme les stocks disponibles sont restreints les cours restent fermés à 8 cents pour No 1, 7 cents pour No 2 et 6 cents pour No 3. La peau de veau commence à être plus abondante. On la cote 8 cents la livre pour No 1 et 6 cents pour No 2. Les moutons en laine et les agneaux d'un an font 90 cents la pièce.

Laines canadiennes—Le marché de nos laines indigènes est de plus en plus restreint. Le tarif préférentiel qui permet aux lainages anglais d'entrer au Canada en payant seulement les $\frac{2}{3}$ du droit cause de sérieuses appréhensions à nos fabricants de lainages, qui ont tenu bon tant qu'ils ont pu pendant que la laine en Europe était très chère, mais qui redoutent maintenant une baisse considérable dans les lainages anglais, suffisante pour leur enlever toute protection. Aussi ces fabricants ne font plus guère d'achats de matière première et les détenteurs de laine brute voient augmenter leur stock dont l'écoulement est arrêté par l'incertitude ou l'on se trouve au sujet des prix de la prochaine saison. On cote toutefois, nominale-ment:

Toison.....de 16 à 17 cents la livre
Arrachée.....de 17 à 18 cents la livre

Animaux de boucherie.—Les marchés anglais ont été généralement favorables à nos expéditeurs de bétail vivant,

sauf celui de Glasgow où plus d'une fois le bétail canadien n'a pas rapporté le prix courant. Les bonnes bêtes grasses n'ont pas été très abondantes sur nos marchés, ce qui a mis la boucherie en concurrence avec les exportateurs pour celles qui se présentaient et les prix payés pour la première qualité, soit de 4½ à 5 cents par livre, poids vivant, ont été élevés pour la saison. De même on a dû payer assez cher pour les moutons et agneaux : de 3½ à 4 cents pour les premiers et de 4½ à 5 cents pour les agneaux d'un an. Le porc gras, après s'être longtemps tenu très ferme, semble fléchir à l'approche du printemps, il fait encore cependant de \$6.00 à \$6.25 les 100 livres, sur pied et de \$8 25 à \$8.50 abattu et paré.

Revue Financière

Un événement assez considérable est en train de se produire sur notre marché financier ; une puissante entreprise métallurgique, la Dominion Iron & Steel Company, a offert en souscription à Montréal une émission de 30,000 actions privilégiées à intérêt garanti de 7 p. c. La souscription ouverte le 14 doit être close le 16 courant. On ne sait pas encore, naturellement, le résultat exact, mais il y a lieu de croire que l'émission va être couverte plusieurs fois. Ce sera la première fois qu'une émission de \$3,000,000 soit 15,000,000 de francs de valeurs industrielles est placée sur notre marché. Ce ne sera probablement pas la dernière, pourvu qu'elle réussisse. Il faut dire que les conditions de la souscription sont alléchantes. Le taux d'émission est de 85, et l'on n'a à verser que 20% en souscrivant. La bourse s'en était emparée depuis quelques jours et, hier, avant la souscription, on cotait l'action préférentielle à 88, soit à 3 pc. de prime.

Car il est incontestable qu'il y a au Canada des capitaux considérables en dépôt à 3 pc. d'intérêt dans les banques à fonds social et dans les caisses d'épargne ; capitaux que l'on n'osait pas risquer dans les affaires, et qui, par le contagion de l'exemple, vont graduellement prendre un plus grand intérêt dans nos entreprises industrielles.

L'escompte du papier à 3 ou 4 mois, se fait à 6 pc, les prêts à la spéculation, sur garantie de titres cotés et remboursables à demande, se font à 4½ ou 5 pc. Les prêts hypothécaires conservent des taux fermes à 5 ou 6 pc.

Le change sur Londres est de \$4.85 à \$4.85½ pour 60 jours et de \$4.87 à \$4.87½ pour traites à vue. Les chèques sur New York font de ¼ à ½ p.c. de prime. Les traites sur Paris sont achetées à 5 fr. 16½ et vendues à 5 fr. 15.

Sous peu le voyage de Montréal à Dawson City se fera en onze jours, soit 4,365 milles, par suite d'un arrangement entre le Pacifique Canadien, la compagnie de la White Pass et du chemin de fer du Yukon.

Le voyage se fera alors dans les conditions approximatives suivantes :

De Montréal à Vancouver,	5 jrs	2,906 m'les
De Vancouver à Skagway,	3 "	900 "
De Skagway à Whitehorse,	½ "	112 "
De Whitehorse à Dawson,	2 "	447 "

Total 10½ jrs 4,365 m'les

A la suite des récents incendies, l'Association des Assureurs de Montréal a résolu d'augmenter son tarif, dans les proportions suivantes :

Sur tout risque commercial à Montréal, 50 p.c.

Sur tout risque commercial situé dans une région délimitée, 25 p.c en sus.

La clause de co-assurance de 25 p.c. par l'assuré sera impérative, sinon le tarif sera encore une fois augmenté de 20 p.c.

Soit une augmentation possible de 95 p.c sur les taux actuels des risques commerciaux à Montréal.

TEMPERATURE DU MOIS DE FÉVRIER 1901

Relevée par MM. Hearn et Harrison, opticiens, à Montréal, rue Notre-Dame, 1640 et 1642.

Fév.	Fahrenheit		Centigrade		Fév.	Fahrenheit		Centigrade	
Date	Max.	Min.	Max.	Min.	Date	Max.	Min.	Max.	Min.
1	18	0	-7.5	-18	17	26	15	-3	-9
2	12	-2	-11	-19	18	33	21	1	-6
3	14	0	-10	-18	19	35	19	2	-7
4	18	8	-7.5	-13	20	35	15	-3.5	-9
5	23	5	-5	-15	21	15	4	-9	-15.5
6	10	-2	-12	-19	22	23	9	-5	-12.5
7	10	-6	-12	-21.5	23	22	4	-5.5	-15.5
8	12	-5	-11	-21	24	19	0	-7	-18
9	15	-3	-9	-19.5	25	29	9	-1.5	-12.5
10	15	3	-9	-16	26	34	12	1.5	-11
11	20	3	-6.5	-16	27	18	0	-7.5	-18
12	25	3	-3.5	-15	28	16	0	-8.5	-18
13	10	-2	-12	-19					
14	9	-3	-12.5	-19.5					
15	18	4	-7.5	-15.5					
16	28	4	-2	-15.5					

—Signifie au-dessous de zéro.

AVIS AUX MEMBRES ADHERENTS

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de cette Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et, si cette démission parvient après la fin de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.

BREVETS D'INVENTION

OBTENUS PROMPTEMENT.

Marques de Fabrique enregistrées, etc. Notre Guide des Inventeurs est envoyé gratis sur demande.

MARION & MARION,

Montréal et Washington.



L

A

P

A

T

R

I

E



“La Patrie”



C'est le journal français le mieux renseigné et le plus progressif de la Province de Québec. - - -

Ses lecteurs se recrutent dans les meilleurs rangs de la société. De sorte que c'est le medium de publicité le plus utile auquel puissent s'adresser tous ceux qui veulent atteindre le public. Une annonce dans les colonnes de “LA PATRIE” produit toujours de bons résultats. - - - - -

Les producteurs étrangers d'articles commerciaux qui désirent étendre leur sphère d'action ou entrer en relations avec nos hommes d'affaires, ne manquent jamais d'annoncer dans “LA PATRIE” ce qu'ils ont à mettre sur le marché. - - - - -

“LA PATRIE”

Est un journal essentiellement canadien, disant sa pensée sans crainte et sans faiblesse. Aussi ses succès sont-ils étonnants? Sa circulation, qui est déjà considérable, augmente tous les jours. - - -
C'est le principal organe français du gouvernement Laurier. - - - - -

Nous serons heureux d'adresser des numéros specimens aux personnes qui nous en feraient la demande et de leur fournir notre tarif d'annonces. “LA PATRIE” se recommande à tout le monde par son pourparler, sa véracité et son dévouement pour la classe publique. Ses sources d'informations sont multiples et variées. - - - - -

Abonnement \$3.00 par année, \$1.50 pour 6 mois. “LE CULTIVATEUR” édition hebdomadaire \$1.00 par année. Tous les hommes d'affaires lisent



“La Patrie”